



Denonciation devis après prestation effectué

Par **Florine Ielay**, le **23/10/2016** à **21:48**

Bonjour,

J'ai loué une salle pour une fête de famille.

Le 1er devis mentionnait que le coût de la location était de 900 € pour 2 nuits.

J'ai ensuite demandé une prestation supplémentaire (traiteur et une option) pour lequel ils m'ont renvoyé un devis. Ce 2e devis mentionnait le coût de la location de 2 x 900 € soit 1.800 € pour 2 nuits. Ce devis présentait également une erreur dans les arrhes déjà versées et dans le montant à payer. J'ai signé ce deuxième devis dans la précipitation.

Mais je me rend compte (on est au lendemain de la location), qu'il t'y a eu un problème sur le 2e devis car ils ont doublé le prix de la location.

Je souhaiterais qu'ils me rendent le règlement fait par chèque afin qu'ils me remboursent la différence.

Ai-je un moyen de dénoncer ce devis même s'il est signé ?

Merci pour votre aide.